PRINTEMPS 2021

L'INFO MATHA

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE
Saint-Jean-de-Matha
— Force et nature! —

NOS ORGANISMES

APELNRN (Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Noir et de la Rivière Noire)
514 592-6989 | apelnrn.ca

Au Coeur des femmes
450 886-9171 | 60, rue Archambault

Bibliothèque Louis-Landry
450 886-5855 | 81, rue Sainte-Louise

Carrefour jeunesse-emploi de la Matawinie
450 886-9220 | cjematawinie.qc.ca

Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est
450 889-1912

Comptoir vestimentaire
450 886-1944 | 180 B, rue Sainte-Louise

Les Chevaliers de Colomb – Conseil 7661
450 886-2347

Club de pétanque Louis-Cyr
450 886-9187

Club des pitonneux
450 886-0039 | cacimatha.com/pitonneux

CPE Pain de sucre
450 886-2958 | 180, rue Lessard

CRAPO-Centre régional d'animation du patrimoine oral
450 886-1515 | crapo.qc.ca

Défi-Famille Matawinie
450 886-0458 | 244, rue Sainte-Louise

Denrées Matha et ses voisins
450 886-0222

Les Cuisines collectives
450 886-1944

Les Étoiles argentées - Club FADOQ
450 886-5039

Fabrique Saint-Jean-de-Matha
450 886-3747

La Guilde du pain d'épices
450 886-2542 | paindepice.org

Maison des jeunes Le Gros orteil
450 886-0185 | 85, rue Principale

Maison Louis-Cyr
450 886-1666 | maisonlouiscyr.com

Mouvement écologique Mathalois
450 886-3297

Mouvement La Relève
450 760-0411

DANS CE NUMÉRO

2 ORGANISMES
3 MOT DU MAIRE
5 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
6 INFORMATIONS MUNICIPALES
12 SPORTS ET LOISIRS
13 CULTURE
15 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
19 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
21 PARC RÉGIONAL DES CHUTES
22 BABILLARD DES ORGANISMES

NUMÉROS IMPORTANTS

- Urgence / Incendie / Ambulance **911**
- Le Carrefour canin de Lanaudière 450 752-2646
- Centre de prévention du suicide de Lanaudière 1 866 277-3553
- Info-Crime 1 800 711-1800
- Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
- État des routes 511
- INFO-SANTÉ 811
- SOS Violence Conjugale 1 800 363-9010
- Direction de la protection de la jeunesse DPJ Lanaudière 450 756-4555

BULLETINS MUNICIPAUX 2021
4 PARUTIONS PAR ANNÉE

SAISON	DATE DE TOMBÉE	PARUTION
PRINTEMPS	12 FÉVRIER	15 MARS
ÉTÉ	7 MAI	7 JUIN
AUTOMNE	30 JUILLET	30 AOÛT
HIVER	29 OCTOBRE	29 NOVEMBRE

MARTIN RONDEAU

MOT DU MAIRE

Sylvie Durand
Conseillère
siège nº 1

Antoine Lessard
Conseiller
siège nº 2

Annie Bélanger
Conseillère
siège nº 3

Pierre-Michel Gadoury
Conseiller
siège nº 4

Sylvain Roberge
Conseiller
siège nº 5

Luc Lefebvre
Conseiller
siège nº 6

LES TAXES FONCIÈRES

Le compte de taxes municipales pour l'année 2021 a fait son entrée dans vos foyers semant, chez certains citoyens, quelques interrogations. D'abord, il faut savoir que tous les trois ans la MRC de Matawinie procède à la confection de son rôle triennal à partir de la mise à jour des évaluations foncières des propriétés sur le territoire de la Municipalité. Pour le rôle d'évaluation foncière 2021-2023, la valeur des propriétés a bondi de façon générale à 11,3 %. Bien que vous puissiez contester cette évaluation auprès de la MRC, il faut comprendre que celle-ci augmente par le fait même la valeur marchande de votre propriété. Dans l'éventualité d'une vente future, vous risquez d'obtenir des offres d'achat plus généreuses. De façon cohérente, une valeur plus élevée des propriétés entraîne une nécessité d'y trouver à proximité des services de qualité. Les gestionnaires municipaux doivent considérer cet aspect dans l'établissement de leurs priorités budgétaires. À l'échelle du Québec, la valeur marchande des propriétés foncières tente de se rapprocher un peu plus du marché canadien, alors que dans certaines provinces des propriétés comparables valent le double (en Ontario) voir même le triple (à Vancouver).

Afin de limiter l'impact du rôle triennal sur votre compte de taxes et le contexte actuel lié à la pandémie, le conseil municipal a choisi de geler le taux de taxation à 0,67 par 100 $ d'évaluation, soit le même taux que l'an passé. Généralement, afin de maintenir des services de qualité, il est souhaitable de suivre le taux d'indexation du coût de la vie. Si on se compare avec la région de Lanaudière, nous constatons que la charge fiscale moyenne des logements est de 1 377 $ à Saint-Jean-de-Matha, alors qu'elle est de 2 211 $ pour la région administrative, ce qui représente un écart de 40 % : une charge fiscale beaucoup moins élevée pour la population mathaloise. Notre taux de taxe est même inférieur à plusieurs municipalités de la MRC de la Matawinie.

Il faut savoir que lorsqu'une municipalité a un faible taux d'endettement, cela peut la priver de son accès à certains programmes gouvernementaux. Cette situation a été rencontrée dans le cadre du programme RECIM permettant de subventionner les projets de construction d'une caserne de pompier, tel que celui de nos voisins du sud qui ont pu s'en prévaloir. Selon les gouvernements, nous n'avons pas utilisé tous les leviers disponibles, entre autres en n'effectuant pas suffisamment de dépenses nécessitant des règlements d'emprunt, faisant en sorte que nous devons recourir à cette procédure avant d'avoir accès à une aide gouvernementale. Ainsi, l'on peut affirmer qu'une gestion trop économe pénalise la Municipalité relativement à certaines subventions. Par conséquent, en plus de bénéficier d'un taux de taxes nettement inférieur à la classe de population correspondante, nous sommes une municipalité peu endettée.

Cependant le professionnalisme de nos fonctionnaires et élus nous permet d'assurer une qualité de service exceptionnelle. Des bâtiments bien entretenus (d'ailleurs une agréable surprise vous attend lors de votre prochaine visite au centre culturel), du matériel roulant efficace, des routes en excellent état (11,3 kilomètres de réfection en 2020) et surtout une qualité d'employés enviable. Lorsque vous examinez votre compte de taxes, vous pourrez constater que certaines infrastructures sont sectorielles, c'est-à-dire qu'elle concerne un bassin bien défini, tel que le barrage de la Rivière-Noire aux résidents du lac Noir ou les

MOT DU MAIRE

infrastructures sur la rue Lessard ou Edouard aux gens du village. Or, d'autres taxes s'appliquent à l'ensemble de la population telles que celles relatives au centre culturel, à l'acquisition d'un camion-échelle ou aux loisirs. Pour certaines de ces taxes, nous avons choisi de les ventiler sur le compte afin que la population en soit bien informée. Cette année vous y retrouverez la taxe pour l'acquisition de matériel roulant par le Service des travaux publics et celle pour la réfection de divers chemins réalisée dans le cadre du programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports, soit le chemin Belle-Montagne, le chemin du Lac Mondor, le rang Saint-François ainsi que le chemin de la Rivière-Blanche. La réfection de ces routes qui représentent des artères essentielles et vitales de notre réseau routier est une excellente nouvelle non seulement pour les automobilistes, mais aussi pour les cyclistes qui pourront, dès le printemps y circuler sur un pavage de qualité en contemplant nos magnifiques paysages. Cette taxe n'augmente pas nécessairement votre compte, car elle peut prendre la place d'une taxe d'une autre infrastructure dont la dette fut entièrement remboursée.

L'impact du programme RIRL pour les chemins ci-haut mentionnés représente peu quand on considère les bénéfices reçus par la Municipalité. En effet, bien que plusieurs programmes fussent suspendus par les gouvernements en période de pandémie, la Municipalité a réussi à obtenir une subvention représentant près de 90 % du coût des travaux, lesquels étaient évalués à 3 millions de dollars. Par conséquent, un pourcentage d'environ 10 % du coût des travaux devait être assumé par l'ensemble de la population mathaloise. Allions-nous renoncer à cette opportunité unique pour éviter le faible impact se trouvant sur votre compte de taxes municipales?

En terminant, je souhaite expliquer davantage la situation quant aux coûts liés à l'élimination des matières résiduelles. Tout d'abord, notre stratégie d'appel d'offres nous a permis d'économiser près de 100 000 $ annuellement. L'effort réalisé par les résidents pour le recyclage et le compostage des matières résiduelles porte ses fruits. En effet, des redevances et compensations de l'ordre de 200 000 $ permettent de diminuer les coûts initialement établis à 700 000 $ par année. Il va de soi que nous vous encourageons fortement à continuer ces bonnes habitudes pour l'environnement et votre portefeuille. La hausse des coûts cette année tient au fait qu'en raison de la pandémie plus de gens sont demeurés à leur résidence augmentant le tonnage en déchets devant être enfouis et pour lequel nous avons dû rencontrer des factures plus importantes. Évidemment, lorsque la situation sera revenue à la normale et que les citoyens continueront à maintenir leurs bonnes habitudes en matière de recyclage et compost, ces coûts diminueront.

Espérant que ces quelques explications puissent répondre à vos interrogations, je vous transmets mes plus sincères salutations.

SÉANCES DU CONSEIL 2021

12 avril - 3 mai - 7 juin - 5 juillet - 9 août - 13 septembre
4 octobre - 15 novembre - 6 décembre

Les séances du conseil ont lieu le premier lundi de chaque mois, à 19 h 30, au Centre culturel situé au 86, rue Archambault.

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est à l'alerte maximale, soit en zone rouge, les séances auront lieu en visioconférence. Les citoyens voulant assister à la séance doivent en faire la demande à info@matha.ca avant 16 h, le jour de la séance.

Les citoyens ne pouvant assister à la séance sont invités à transmettre leurs questions aux membres du conseil avant 15 h le jour de la séance, et ce, par courriel à info@matha.ca ou en composant le 450 886-3867. Merci!

PHILIPPE MORIN

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉQUIPE SOUDÉE, PRINTEMPS ENFIN ARRIVÉ

Bonjour,

Les derniers mois ont été éprouvants pour nous tous. Changements dans nos habitudes de travail, bousculement dans nos vies familiales, couvre-feu et règles sanitaires...disons que nous n'avions pas prévu tout ce qui allait nous arriver. Comme vous, les employés municipaux ont dû conjuguer vie personnelle et vie professionnelle en suivant de nouveaux paramètres, en s'ajustant et en s'adaptant. Loin d'affaiblir le moral des troupes, cette crise sanitaire aura démontré toute la faculté d'adaptation dont nous sommes capables et l'équipe municipale est soudée plus que jamais afin d'offrir des services de qualités aux citoyens. Malgré la distance, malgré le télétravail, malgré les masques et les courriels, nous sommes restés proches de vous et les employés en sont extrêmement fiers. Nous pouvons les remercier chaleureusement et les féliciter. L'équipe avance dans la bonne direction malgré les intempéries et c'est tout à l'honneur des employés. Mais ceux que nous devons aussi remercier, ce sont les mathaloises et mathalois pour leur patience, leur compréhension et leur empathie envers ceux et celles dont la crise sanitaire les a frappés le plus durement. Les témoignages de soutiens, les actions d'entraides, nombreuses ont démontré encore une fois la solidarité de notre magnifique communauté et l'esprit de résilience qui est imprégné en nous.

Maintenant le printemps, le soleil et surtout la chaleur qui revient après cet hiver pandémique. Un printemps sous le signe des beaux jours et un rappel à découvrir à nouveau nos nombreux trésors cachés qui font la fierté des gens de notre communauté. Autant nous avons redécouvert les activités extérieures hivernales, autant la belle saison qui arrive est une occasion unique pour aller marcher près de la rivière, faire du vélo dans nos magnifiques rangs et admirer nos paysages uniques au Québec, profiter des installations sportives du village ou bien aller se procurer des produits frais chez nos producteurs agricoles. Quelle chance nous avons ici près de chez nous !

Profitons-en !

À bientôt,

Philippe Morin
Directeur général

SUIVEZ-NOUS

municipalitestjeandematha.qc.ca
Abonnez-vous à l'Infolettre !

NOTRE ÉQUIPE

Maire

Martin Rondeau
Sur rendez-vous seulement, réception poste 0

ADMINISTRATION, FINANCES ET GREFFE

Directeur général et secrétaire-trésorier

Philippe Morin
450 886-3867 p 9 | p.morin@matha.ca

Responsable de la taxation et de la gestion documentaire

Christine Gélinas
450 886-3867 p 3 | c.gelinas@matha.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Isabelle Falco
450 886-3867 p 8 | i.falco@matha.ca

Secrétaires-réceptionnistes

Cathy Marcoux
450 886-3867 p 0 | c.marcoux@matha.ca

Nathalie Rondeau
450 886-3867 p 0 | n.rondeau@matha.ca

Technicienne-comptable

Nada Maheu
450 886-3867 p 4 | n.maheu@matha.ca

SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Inspecteur en urbanisme et environnement

Francis Lajoie
450 886-3867 p 2 | f.lajoie@matha.ca

SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Directrice des loisirs, de la culture et des communications

Josée Latendresse
450 886-3867 p 6 | **j.latendresse@matha.ca**

Coordonnateur loisirs et culture

Simon Duranleau
450 886-3867 p 7 | loisirs@matha.ca

Coordonnatrice de la bibliothèque

Nicole Léonard
450 886-5855 | biblio047@reseaubibliocqlm.qc.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Directeur des travaux publics

Bruno Gervais
450 886-3867 p 5 | dtp@matha.ca

Contremaître hygiène du milieu, bâtiments et parcs

Patrick Gravel
450 886-3867 p 5 | p.gravel@matha.ca
Gabrielle Levert-Rossignol - Gabriel Lantaingne-Dumaine
Steve Héroux - Benoit Blain - Éric Gadoury - Sylvain Raymond

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Directeur du Service de sécurité incendie

Jean-François Bruneau
450 886-2513 | jf.bruneau@matha.ca

Directeur adjoint, préventionniste

Yannick Paradis
450 886-2513 | preventionniste@matha.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi : 8 h 30 h à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 16 h

Les bureaux sont fermés chaque jour entre 12 h et 13 h

ÉCOCENTRE

De novembre à avril le service est au frais des citoyens. Pour avoir un estimé des coûts et pour apporter vos matériaux, vous devez téléphoner au 450 886-5586 pour prendre rendez-vous.

Les matériaux autorisés sont les suivants : bois, bardeaux, résidus de rénovation, électroménagers, métaux, béton, pneus (des frais de 1 $ sont applicables pour chaque pneu apporté sur roue)

Notez que le service est gratuit de la Fête des patriotes en mai à l'Action de Grâce en octobre.

Adresse : 341, rang St-François
Téléphone : 450 886-5586

RDD – RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Matières acceptées : peinture, vernis, teinture, médicaments, batteries d'auto, piles, pesticides, néons, huiles usées, aérosol, bouteilles de propane, ampoules, etc.
Caserne de pompiers : 320, rue Sainte-Louise
Le premier samedi du mois entre 9 h et 12 h.

RÉCUPÉRATION DES ARTICLES ÉLECTRONIQUES

1171, route Louis-Cyr (AMC Informatique)
450 886-5252
Merci de déposer les articles dans les contenants en métal à l'extérieur et prévus à cet effet (conteneurs verts).

PERMIS DE BRÛLAGE : 450 886-2513

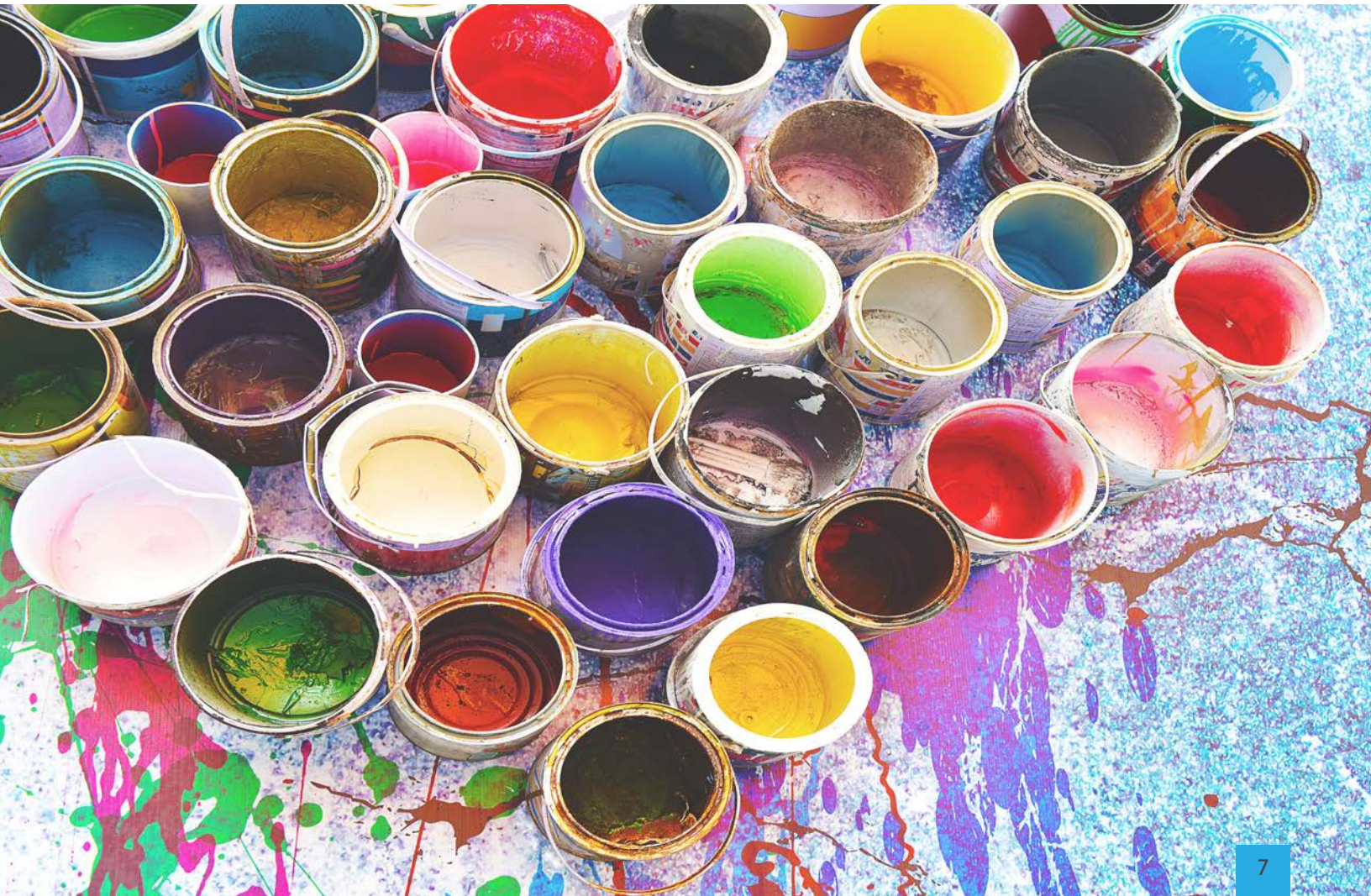

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021
RÉPARTITION DES DÉPENSES
7 818 545 $

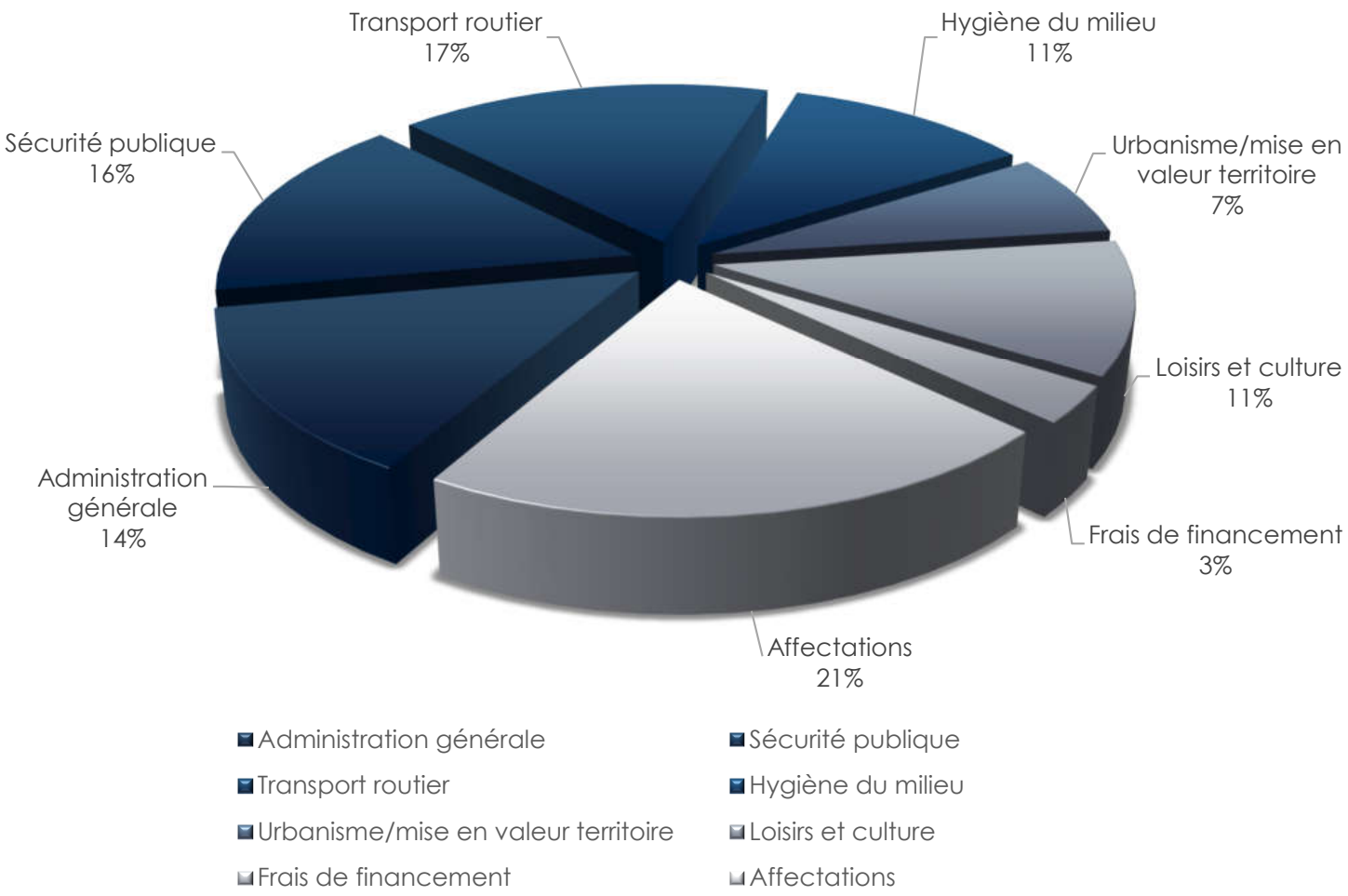

BUDGET DES IMMOBILISATIONS 2021
DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS DE 21 229 000 $ ENTRE 2021 ET 2023 INCLUSIVEMENT

Les prévisions budgétaires des immobilisations 2021-2023 incluent l'octroi d'aides financières gouvernementales, lesquelles sont essentielles à la réalisation de ces projets d'envergure.

PRINCIPAUX PROJETS PRÉVUS ANNÉE 2021

TRAVAUX PUBLICS | HYGIÈNE DU MILIEU

- Seconde phase de réfection de la rue des Cèdres-du-Liban
- Élargissement du ponceau et pavage de la rue Amélie pour la portion allant jusqu'au garage municipal
- Construction d'un écocentre à proximité du garage municipal
- Ajout d'éclairage sur la rue de la Matawinie

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE | ENVIRONNEMENT

- Acquisition du presbytère
- Aménagement d'un parc à chiens
- Aménagement d'un site intermodal à la mairie

SPORTS | LOISIRS | CULTURE

- Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes « *skatepark* »
- Acquisition et installation d'un système de toiles au préau

INCENDIE | SÉCURITÉ

- Caserne incendie (acquisition de l'immeuble)
- Acquisition d'appareils de protection respiratoire

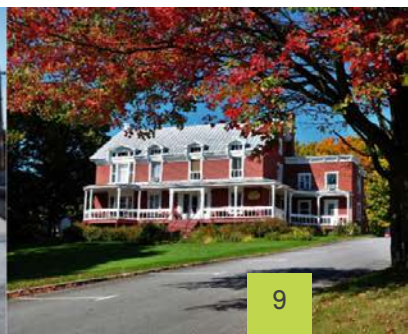

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

Qu'est-ce que le rôle d'évaluation?

Le rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles répertoriés sur le territoire de la municipalité.

Cet inventaire dénombre les propriétés selon les diverses catégories, il fournit des caractéristiques sur ces immeubles et il identifie distinctement chaque propriétaire. Le rôle d'évaluation est avant tout un outil de gestion, puisque sa principale utilité consiste à indiquer la valeur réelle aux fins de la taxation municipale et scolaire.

Pour chaque immeuble inscrit au rôle d'évaluation, une valeur réelle a été établie. La valeur réelle est le prix le plus probable qui peut être payé pour une propriété à une date donnée.

Que signifient les expressions suivantes : date du dépôt, date d'entrée en vigueur et date du marché?

Le 15 septembre 2020, l'évaluateur déposait auprès de la Municipalité le rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023.

Le nouveau rôle est entré en vigueur le 1er janvier 2021. On parle alors de la **date d'entrée en vigueur**.

Comme la valeur d'un immeuble fluctue avec le temps, elle doit être estimée à une date précise. Pour le rôle 2021-2022-2023, il s'agit du 1er juillet 2019, qui est donc la **date du marché**. En somme, lorsqu'il a confectionné le rôle 2021-2022-2023, l'évaluateur devait déterminer la valeur des propriétés comme si elles s'étaient vendues le 1er juillet 2019.

Demande de révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière dans le cadre d'un nouveau dépôt de rôle

Vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de la MRC de Matawinie et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra :

1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;

2. Être déposée en personne ou envoyée par courrier recommandé au 3184, 1re Avenue, Rawdon, J0K 1S0

3. Être accompagnée par la somme d'argent (voir le tableau ci-dessous).

Pour des renseignements additionnels veuillez :

- **Téléphoner aux bureaux de la MRC de Matawinie : 1-800-264-5441 ou 450-834-5441, poste 7040;**
- **Communiquer par courriel : evalu@matawinie.org**

ÉVALUATION	MONTANT
Inférieure ou égale à 500 000 $	75 $
Supérieure à 500 000 $ mais inférieure ou égale à 2 000 000 $	300 $
Supérieure à 2 000 000 $ mais inférieure ou égale à 5 000 000 $	500 $
Supérieure à 5 000 000 $	1 000 $

RAPPELS IMPORTANTS

ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

Renouvellement

- les requêtes acceptées par le conseil municipal demeurent en vigueur et se renouvellent automatiquement à moins d'un avis écrit de la majorité des propriétaires renonçant à la prise en charge par la municipalité;
- le choix de l'entrepreneur ainsi que l'estimé des coûts des travaux doivent être déposé à la Direction générale de la Municipalité avant le 1er septembre de chaque année pour l'entretien hivernal et le 1er avril de chaque année pour l'entretien estival.

Pour des renseignements additionnels, nous vous invitons à consulter le règlement numéro 547 disponible sur notre site Internet.

ÉPANDAGE-INTERDICTIONS

L'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers est interdit sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pendant les jours suivants :

- Les 25, 26 et 27 juin 2021
- Les 23, 24, 25 et 31 juillet 2021
- Les 1 et 2 août 2021
- Les 3, 4 et 5 septembre 2021

LICENCES DE CHIEN

Les médailles de chien seront disponibles à partir du 1er mai, à la mairie, au coût de 25 $ par chien. La licence est valable pour une année à compter du 1er mai.

VERSEMENT DE TAXES 2021

1er versement : 15 mars – 2e versement : 15 mai

3e versement : 15 juillet – 4e versement : 15 septembre

CAMP DE JOUR 2021

INSCRIPTIONS DÉBUT MAI JUSQU'AU 1ER JUIN.

L'INFORMATION SERA DIFFUSÉE SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX, PAR COURRIEL (AUX PARENTS DES ENFANTS INSCRITS EN 2020) ET À L'ÉCOLE.

NOTRE ÉQUIPE TRAVAILLE FORT POUR VOUS OFFRIR UN CAMP DE JOUR SÉCURITAIRE ET DYNAMIQUE!

TERRAIN DE TENNIS
PRÊT DE CLÉ

2 TERRAINS À VOTRE DISPOSITION AU PARC DONAT-GADOURY.

POUR ACCÉDER AUX TERRAINS, VOUS DEVEZ VENIR CHERCHER UNE CLÉ À LA MAIRIE, AU 65 RUE LESSARD, À PARTIR DU **3 MAI 2021**.

UN DÉPÔT DE 50$ SERA EXIGÉ ET CELUI-CI VOUS SERA REMIS SI LA CLÉ EST RETOURNÉE À LA MAIRIE AVANT LE **12 NOVEMBRE 2021**.

Pour plus d'informations, communiquer au 450 886-3867, p.7

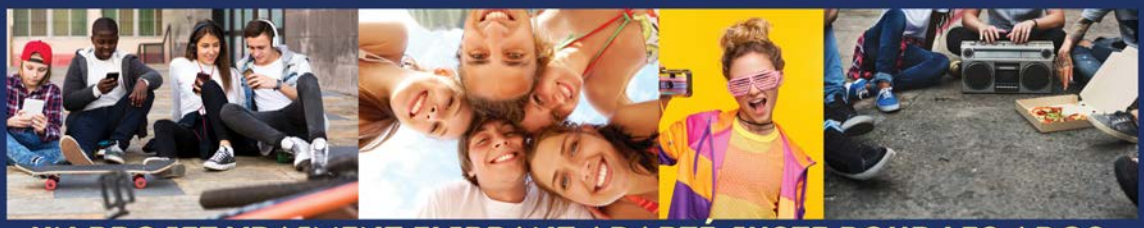

UN PROJET VRAIMENT FLIPPANT ADAPTÉ JUSTE POUR LES ADOS, ÇA TE BRANCHE? SI TU ES ÂGÉ ENTRE 12 ET 17 ANS, J'AI BESOIN DE TOI!

COMMENT TU PEUX M'AIDER? Y'A PLEIN DE FAÇONS! DIS-MOI TES INTÉRÊTS ET TES PASSIONS, IMPLIQUE -TOI DANS L'ORGANISATION, RECRUTE DES GENS!

TU ES INTÉRESSÉ? ON POURRAIT CRÉER UN COMITÉ POUR JASER DE TOUT ÇA ENSEMBLE ! VIENS AVEC TES AMIS SI TU VEUX!

ÉCRIS-MOI À : LOISIRS@MATHA.CA

Simon Duranleau, coordonnateur des loisirs

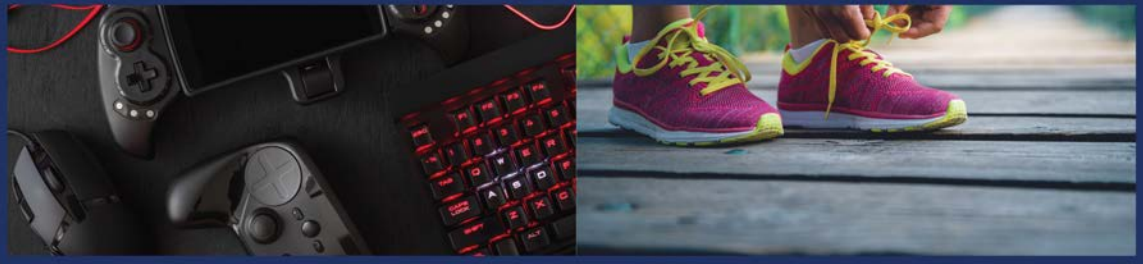

DANICK TROTTIER

© Émilie Tournevache

Le mathalois Danick Trottier publie son livre intitulé *Le Classique fait pop!*

QUI EST DANICK TROTTIER?

Danick Trottier est professeur de musicologie au Département de musique de l'Université du Québec à Montréal (uqam) et membre régulier de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM). Il participe également au comité scientifique des *Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique* et assume la direction de l'antenne OICRM de l'UQAM. La qualité de son travail a été soulignée par l'attribution de deux prix Opus pour l'article de l'année (CQM), soit en 2012 pour un article portant sur la pratique de l'hommage musical chez Debussy et en 2019 pour un article portant sur la création d'*Another Brick in the Wall – L'opéra* de Julien Bilodeau. Il est l'un des corédacteurs du collectif intitulé *Félix Leclerc : héritage et perspectives* (Septentrion, 2019). Les musiques des XX^{e} et XXI^{e} siècles, autant dans la tradition dite populaire que dans la tradition dite classique, sont au cœur de son travail universitaire. Ses recherches sur les avant-gardes historiques et la chanson ont été publiées dans des revues comme *Argument, Filigrane, Intersections, Kinephanos, Les Cahiers Debussy, Speculum Musicae, Volume! La revue des musiques populaires* et des collectifs comme *French Renaissance Music and Beyond. Studies in Memory of Frank Dobbins, Music Criticism in France, 1918-1939. Authority, Advocacy*, Legacy ainsi que *Musical Prodigies: Interpretations from Psychology, Education, Musicology, and Ethnomusicology*.

LE CLASSIQUE FAIT POP!

PLURALITÉ MUSICALE ET DÉCLOISONNEMENT DES GENRES

Les étiquettes, définies par des systèmes de pensée et de valeurs implantés au fil des époques, influencent la nature des créations musicales et la façon dont on les reçoit et les juge. L'auteur revient sur l'histoire de ces hiérarchies imposées, de la fin du XVIII^{e} siècle à aujourd'hui, alors qu'un double mouvement d'attraction et de répulsion se joue entre la musique sérieuse et la légère, entre l'art et le commerce, entre le classique et le populaire.

Le livre sera disponible dès le 10 mars dans toutes les librairies, l'achat en ligne est aussi possible.

Le Festitrad 5e édition

21 ET 22 MAI : VIRTUEL

suivez-nous sur www.festitrad.com et sur la page Facebook du FESTITRAD

BIENVENUE
DANS VOTRE
BIBLIOTHÈQUE!

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : 18 h à 19 h 30
Mercredi : 8 h 30 à midi
et 13 h à 16 h
Vendredi : 18 h à 19 h 30
Samedi : 9 h à 16 h

81, rue Sainte-Louise / 450 886-5855
biblio447@reseaubibliocqlm.qc.ca

LES NUISANCES
POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse c'est l'éclairage inefficace et excessif de la lumière artificielle projetée vers le ciel et le sol. Les principales causes et conséquences de la pollution lumineuse sont liées à une utilisation inappropriée ou abusive de la lumière.

Les causes peuvent être multiples :

› lumière projetée directement vers le ciel ou réfléchie;
› lampadaires ou infrastructures désuet;
› éclairage prolongé et inutile;
› éclairage trop intense;
› utilisation de lumière blanche.

Pouvant engendrer de nombreuses conséquences :

› effet d'éblouissement pouvant nuire à la sécurité;
› gaspillage d'énergie et d'argent;
› lumière intrusive pouvant causer des problèmes de santé;
› perturbation de l'équilibre des écosystèmes;
› réduction de l'accessibilité à l'observation du ciel étoilé.

En grande concentration, les effets de la pollution lumineuse peuvent s'étendre sur de très grandes distances. Au-dessus d'une ville, par exemple, on peut remarquer un dôme de lumière. La carte suivante (adaptée de l'échelle de Bortle) permet d'apprécié l'étendue régional de la qualité du ciel dans le sud du Québec. Un ciel très noir devient donc une ressource rare.

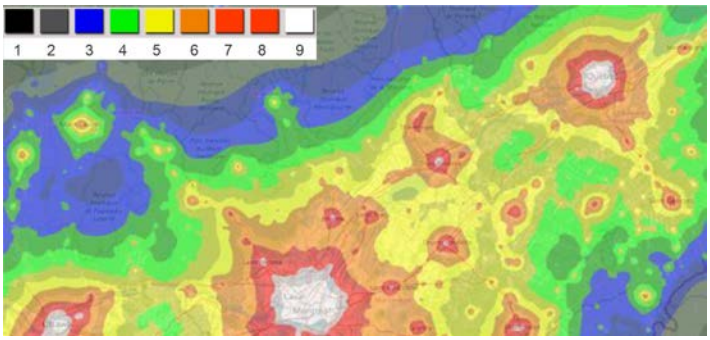

1 : ciel vierge de toutes sources de lumière artificielle, voie lactée parfaitement discernable;

4 et 5 : ciel de transition entre zone rurale et périurbaine, les constellations sont visibles et on devine la voie lactée, c'est la situation de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha;

9 : ciel de centre-ville, quelques étoiles lumineuses visibles.

Située à l'extérieur du dôme lumineux du grand Joliette, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est un endroit favorable pour s'éloigner de la ville et promouvoir un retour à la nature au travers de ces secteurs récréatifs et de villégiature.

La municipalité explore la possibilité d'encourager, voire d'encadrer les sources de pollution lumineuse. De plus, la municipalité compte profiter de la saison des perséides du mois d'août afin de sensibiliser les citoyens sur les effets néfastes de la pollution lumineuse, par la tenue d'une soirée d'observation annuelle de la voûte céleste et ses richesses.

DEMANDE DE PERMIS

Avant de réaliser des travaux, notamment la construction d'une galerie, rénovation intérieure et/ou extérieure, l'aménagement d'un stationnement et/ou ponceau, la coupe d'arbres, le remblai et/ou déblai d'un terrain, l'installation d'une piscine et/ou spa, installation septique, puits, ainsi que la construction d'une remise, d'un garage ou de tout autre bâtiment accessoire, etc., il est requis d'effectuer une demande de permis ou de certificat.

Selon la réglementation municipale, le Service d'urbanisme et de l'environnement bénéficie d'un délai de trente jours pour l'émission d'un permis à compter du moment où le dossier est complet, c'est-à-dire que tous les documents nécessaires à l'analyse ont été dûment complétés et transmis à la Municipalité. Il est IMPORTANT de noter qu'aucun permis ne sera émis la journée même du dépôt de la demande puisqu'une analyse doit être réalisée au préalable; alors soyez prévoyant dans vos demandes. Nous tentons de traiter les dossiers dans un délai de 10 jours ouvrables.

Visitez notre site internet au :
municipalitestjeandematha.qc.ca/services-aux-citoyens/service-de-lurbanisme/demande-de-permis
pour obtenir les formulaires en ligne pour vos demandes de permis.

Si vous désirez obtenir plus d'informations pertinentes à votre projet, nn'hésitez pas à contacter le Service de l'urbannisme et de l'environnement, Francis Lajoie au 450 886-3867 poste 2.

CORVÉE CITOYENNE 3e ÉDITION

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement organise au printemps (date à déterminer), en collaboration avec les citoyens bénévoles, une journée de corvée citoyenne pour le ramassage de détritus le long des rues et fossés. Nous invitons les petits comme les grands à y participer en grand nombre ! Votre municipalité fournira les équipements de sécurité nécessaires.

Signalez votre intérêt dès maintenant

f.lajoie@matha.ca | 450 886-3867 poste 2

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Ayant à cœur la protection de l'environnement et le bien-être des familles, la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha présente son programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables.

Le programme offre un remboursement complet des coûts avant taxes pour l'achat de couches lavables et réutilisables jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 150 $ par enfant. Les personnes admissibles au programme doivent résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, être parent ou tuteur d'un enfant âgé de deux (2) ans et moins et s'engager à utiliser des couches lavables et réutilisables jusqu'à la propreté de l'enfant.

Consultez notre site web :
municipalitestjeandematha.qc.ca

Pour connaître des conditions d'admission et la procédure pour effectuer une demande d'aide financière ou contactez le 450 886-3867 poste 0.

AGRICULTURE URBAINE

RÉSERVEZ VOTRE BAC!

450 886-3867 poste 0
ou par courriel à
n.rondeau@matha.ca

DISTRIBUTION DE COMPOST :
SAMEDI 1er MAI
PARC DONAT-GADOURY

VENTE DE GARAGE 22-23-24 MAI

Selon le règlement de zonage #502, l'article 4.25.3.4 portant sur les usages temporaires qui ne nécessite pas de certificat d'autorisation, les ventes de garage pour usage résidentielle sont autorisées aux conditions suivantes :

› les ventes de garage sont permises sur tout le territoire de la municipalité en raison de deux fois par années, pour un maximum de trois jours consécutifs;

› les ventes de garage sont autorisées durant la fin de semaine de la Fête national des Patriotes et durant la fin de semaine de la Fête du Travail, soit le samedi et le dimanche précédent ladite fête, ainsi que lundi, le jour de la fête;

› l'activité ne doit en aucun temps empiéter sur la propriété publique;

› la vente de garage doit se faire sur un terrain sur lequel on retrouve un bâtiment principal (habitation);

› le terrain utilisé doit être entièrement dégagé et nettoyé à la fin de la période autorisée;

› les ventes de garage sont interdites sur les routes appartenant au Ministère des Transports à l'exception de celles qui font partie du périmètre urbain de la municipalité.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La municipalité tient à rappeler aux citoyens l'importance de faire vidanger sa fosse septique avant la date d'échéance (2 ans pour les résidences principales et 4 ans pour les résidences secondaires). L'entretien régulier de son système de traitement des eaux usées permet d'assurer l'efficacité de biodégradation et la durée de vie de l'installation.

Éviter de jeter des produits non appropriés

L'insertion de produits non appropriés dans votre système de traitement peu limiter l'activité biologique et le colmater.

› Produits à proscrire

› Huile et graisse

› Peinture et solvants

› Produits caustiques pour déboucher (Drano, Plumr, etc.)

› Javellisant

Objets difficilement dégradable (grains de café, mégots de cigarettes, serviettes et tampons hygiéniques, condom, etc.)

N'oubliez pas...

› Il est important de ne pas circuler avec un véhicule lourd sur le système de traitement des eaux usées

› Ne pas planter un arbre à moins de 2 mètres

› S'assurer que les couvercles de la fosse septique soient accessibles en tout temps

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

N'oubliez pas de démonter et remiser votre abri d'auto temporaire avant le 1er mai.

Bonjour à vous Mathalois, Mathaloise,

Avec l'arrivée du printemps je me dois de vous rappeler certaines règles sur le brûlage en plein air. En 2020 nous avons répondu à 6 appels pour des feux en plein air. De plus tous ces feux étaient causés par des activités humaines. Nous avons une règlementation sur la prévention des incendies, c'est le règlement # 576.

FEUX EN PLEIN AIR

1. Exception faite de petits feux utilisés pour la cuisson sur des grils et des barbecues, des feux de foyer, des feux faits dans des âtres prévus à cet effet dans les terrains de camping détenant un permis de terrain de camping; il est interdit d'allumer ou de faire allumer ou de permettre qu'un feu soit allumé, sans avoir, au préalable, obtenu un permis de l'autorité compétente.

2. L'autorité compétente peut révoquer tout permis délivré, sous le régime du présent règlement lorsque :

a) une des conditions de délivrance n'est plus respectée;

b) des renseignements fournis aux fins de sa délivrance sont inexacts;

c) les activités, travaux ou usages sont exécutés de façon à mettre en péril la sécurité et les propriétés des citoyens;

d) l'émission d'étincelles, d'escarbilles, de suie, de résidus de combustion ou de fumée incommode le voisinage.

3. Le feu doit être localisé dans une zone sécuritaire et suffisamment éloignée de tout bâtiment et boisé. Un périmètre de trente (30) mètres doit être observé tout autour du feu. Le périmètre de (30) mètres peut être diminué sur autorisation de l'autorité compétente. Un surveillant doit être assigné pour le respect du périmètre de sécurité tout au long de l'activité.

4. Il est interdit d'utiliser un accélérant pour allumer un feu (essence, huile, pneu, etc.)

5. Les matières destinées au brûlage doivent être empilées en tas d'environ trois (3) mètres par trois (3) mètres au maximum et n'excédant pas deux (2) mètres de hauteur.

6. Avant de faire un feu, il faut avoir sur place des équipements pour combattre un feu afin de garder un contrôle permanent et intervenir au besoin.

7. La personne responsable du feu doit surveiller le feu en tout temps et s'assurer, avant de quitter les lieux, que ledit feu soit complètement éteint.

8. Le fait d'obtenir un permis pour faire un feu ne libère pas celui qui l'a obtenu de ses responsabilités ordinaires dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé.

9. Toute personne qui met le feu et qui ne prend pas les mesures nécessaires pour empêcher un feu de se propager, commet une infraction en vertu du présent règlement et elle est passible de toutes les peines prévues par le présent règlement.

10. Il est interdit de faire un feu à l'extérieur lorsque le vent excède trente-cinq (35) km/h et/ou lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise ou que l'indice de feu de la SOPFEU « Société de protection des forêts contre le feu » est à « extrême ».

11. Il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles même pour les récupérer en partie, sauf s'il s'agit de branches, d'arbres et de feuilles mortes.

FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

1. Un seul foyer extérieur est autorisé par bâtiment à condition qu'il soit situé dans une zone où l'usage habitation est permis.

2. Le foyer ne doit pas être installé en cour avant du bâtiment. Il doit être situé à une distance minimale de trois (3) mètres des limites de la propriété et à une distance minimale de cinq (5) mètres de tout bâtiment. De plus, le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.

3. Le foyer extérieur doit être solide, être fermé sur tous ses côtés d'une hauteur minimale de quarante (40) cm, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles dont les ouvertures sont d'au plus 1 cm2. Il doit être conçu afin d'éviter l'émission d'escarbilles et d'étincelles, il est préférable d'avoir un pare-étincelles au-dessus de son foyer. Le foyer ne doit pas avoir un diamètre plus grand qu'un mètre et demi (1,5 m).

4. Il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles même pour les récupérer en partie, sauf s'il s'agit de branches, d'arbres et de feuilles mortes

Si vous désirez plus d'information ou vous désirez obtenir un permis, vous pouvez nous téléphoner au 450-886-2513 du lundi au vendredi sur les heures de Bureau.

Merci de respecter cette règlementation !

JEAN-FRANÇOIS BRUNEAU,
Directeur du Service de sécurité incendie

PARC RÉGIONAL DES CHUTES
MONTE-A-PEINE-ET-DES-DALLES

Gratuité pour les citoyens des trois municipalités membres, soit Sainte-Béatrix, Sainte-Mélanie, Saint-Jean-de-Matha.

Du nouveau à la porte de Saint-Jean-de-Matha cette année, un dépanneur sera ouvert dans le stationnement. De plus pour les utilisateurs du camping, nous avons de nouvelles douches pour mieux vous servir.

Durant 5 samedis, vous pourrez vous inscrire pour une visite guidée de produits forestiers non ligneux et découvrir 12 sortes de plantes sauvages comestibles. Les détails sont à venir. Suivez-nous sur notre page Facebook.

Linda Gadoury
450 883-6060

BONJOUR NATURE

CENTRE AU CŒUR DES FEMMES

Saviez-vous que le Centre Au Cœur des Femmes est toujours présent pour vous offrir du soutien par téléphone ou en personne (sur rendez-vous) ? Et ce, même en temps de confinement ! En ces temps où l'on ne peut se rassembler, il est possible de participer à des ateliers qui nous font du bien sur la plateforme Zoom.

HORAIRE DES ATELIERS – DE 13 h 30 À 15 h 30

Mardi
Après-midi libre pour discuter ensemble.

Mercredi
Vaut mieux en rire - À l'aide de jeux de société ou de quizz cet atelier mettra de la joie dans votre vie.

Jeudi
Atelier bien-être - Une discussion autour d'un thème qui touche les femmes.

INITIATION AU MONDE VIRTUEL

Ces ateliers, offerts en présentiel, s'adressent aux femmes qui veulent expérimenter cette forme de communication. Dans un climat de confiance et de respect et en très petits groupes (3 personnes) vous apprendrez, à votre propre rythme, à utiliser ces nouveaux modes de communication.

Pour plus d'informations, visitez notre page Facebook ou téléphonez-nous au numéro ci-bas.

Bienvenue à toutes!
60, rue Archambault, Saint-Jean-de-Matha
Pour informations ou inscription : 886-9171

Suivez-nous sur Facebook

Centre d'Action Bénévole Communautaire Matawinie

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE COMMUNAUTAIRE

Le Centre d'action bénévole communautaire (CABCM) est un organisme communautaire qui œuvre dans la MRC Matawinie afin d'améliorer les conditions de vie des aînés et de favoriser l'action communautaire.

Nous recherchons des bénévoles pour un service d'accompagnement-transport emplettes qui s'adresse aux personnes vulnérables. La valeur ajoutée de ce système est la présence du bénévole auprès du bénéficiaire du service qui permet aux personnes seules ou loin de leur famille d'être accompagnées dans leurs déplacements.

Si vous voulez devenir bénévole pour ce service ou voulez davantage de renseignements, n'hésitez pas à nous faire signe.

ou téléphonez-nous au numéro ci-bas.

Téléphone : 450-882-1089
Courriel : info@ccbm.qc.ca

SOYEZ NOS YEUX ET NOS OREILLES : ÉCLAIREURS BÉNÉVOLES RECHERCHÉS!

Venez suivre une formation en ligne de 15 minutes.

Grâce à la bienveillance citoyenne, nous avons pour objectif de mobiliser et d'impliquer la communauté afin de préserver l'autonomie des personnes aînées. De façon concrète et gratuite, vous pourrez apprendre à orienter une personne aînée en situation de vulnérabilité vers une ressource fiable et confidentielle. Cette formation est en partenariat avec les travailleuses de milieu du CABCM (Centre d'Action Bénévole Communautaire Matawinie.

Êtes-vous intéressé que ce soit pour vos employés, vos bénévoles ou pour vous-même?

Contactez-nous au 450-882-1089 ou promotion@ccbm.qc.ca